Procès-verbal n°10 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	**Vendredi 27 janvier 2023**
À :	**10 Heures**
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mme Fathia BADAOUI, Mr Christian TAVES
Excusés :	Mme Stéphanie ALBEROLA, Mr Michel COLLADO
Assistent :	Les membres de la commission du Foot d'Animation.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°9 du 23 décembre 2022

U15 F à 8

IMPORTANT : Suite à l'organisation du rassemblement féminin (Projet Toutes Foot) qui se tiendra le 15/04/2023, **la journée de championnat du 15 avril est reportée au 20 mai ;**

Dossier transmis à la commission de discipline :
- FC MILHAUD/Ent.PERRIER VERGEZE du 14/01/23

Report :
- BEAUCAIRE Stade 30 / OAC du 04/02 est reporté au 19/02.
Participation de l'équipe de l'OAC à la coupe de l'OCCITANIE.

Senior F à 8

Dossier transmis à la commission de discipline :
O.ST HILAIRE LA JASSE/US MONOBLET

Retour Commission des Statuts et Règlements :
- Match O. ALES EN CEVENNES/St O.AIMARGUES du 15 janvier2023
Match perdu par forfait à St O.AIMARGUES

TOURNOI FUTSAL FEMININES à 8 du 21 janvier 2023

Participation de 6 équipes sur 13 :
US LA REGORDANE, O MONOBLET, FC ANDUZE, St O. AIMARGUES, Ent. CALVISSON VAUNAGE, US VESTRIC.

La commission fait une demande d'évocation auprès de la Commission des Statuts et Règlements sur les licences de US VESTRIC.

Retour CSR dossier équipe de US VESTRIC :
Matchs perdus par pénalités à l'équipe de US VESTRIC pour en reporter le bénéfice aux clubs adverses.
En conséquence, le classement a été actualisé et c'est l'équipe de MONOBLET termine première et qui ira disputer la finale régionale à CARCASSONNE le 11 février 2023.

Report :

- La rencontre US MONOBLETOISE/US VESTRIC du 12 février 2023 est reportée au 19 février 2023.

Modifications :

Rencontres inversées pour cause de travaux sur le terrain de QUISSAC le 12 février et le 26 mars. Cette mesure concerne les clubs de l'OAC et de la REGORDANE.

Clubs

La Commission rappelle aux Clubs qu'un calendrier a été établi en début de championnat et qu'il est indispensable de jouer ces rencontres aux dates prévues. Aucun report de match ne sera accordé sauf cas de force majeure et seule la commission des Féminines autorisera ou non ce report. LA PROMOTION DU FOOTBALL FEMININ commence par le respect des dates fixées pour les championnats en début de saison.

La Présidente,
Bernadette FERCAK

Le secrétaire de séance
Christian TAVES